



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 31 mai 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 9

Date de la convocation
24.05.2016
Date d'affichage
de la présente délibération
31.05.2016

Numéro de délibération : 33-2016

Le trente et un mai deux mille seize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine

Le Conseil Municipal a désigné Madame SALSANO Martine pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces avec diversification d'activités - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces.

Il indique que ce dossier fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et de la Région PACA.

Il informe le Conseil Municipal de la possibilité, pour la Commune, d'obtenir pour le financement de l'étude de programmation, de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces, une aide financière du Département des Hautes-Alpes.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces, dont le coût total (Etude de Programmation, Maîtrise d'œuvre et Travaux) est estimé à 793 550.00 € H.T.
- **DEMANDE** du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention d'un montant de 47 265.00 € H.T. correspondant à 5.96 % du coût hors taxe du projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du